

L'échO

DES ENFANTS



Feyzin adopte les nouveaux rythmes scolaires

Pourquoi l'Echo des enfants ?

Un changement de rythme scolaire, même si c'est pour l'intérêt des enfants, ce n'est pas simple ! Ce supplément de l'Echo de Feyzin est adressé aux parents des écoliers feyzinois, pour accompagner les nouveaux rythmes mis en place dans les écoles publiques de la commune dès septembre 2013.

ACTUALITÉS

“Pour que l'enfant vive bien sa journée, il faut respecter son rythme biologique”

3

questions

à...

Dr Vincent Fournier

pédiatre

COMMENT L'ENFANT VIT-IL SA JOURNÉE À L'ÉCOLE ?

L'école est très importante pour lui. C'est un lieu de vie où de nombreux enjeux se déroulent. Il va acquérir des apprentissages, rencontrer des amis, apprécier ou subir de fortes tensions émotionnelles, vivre et résoudre des conflits.

Pour que l'enfant vive bien sa journée, il faut respecter son rythme biologique et faire en sorte qu'elle ne soit pas trop dense.

QU'EST-CE QUI FAVORISE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ?

L'attention d'un enfant est très brève, mais elle est facilement reconquise. Les temps d'apprentissage doivent être courts et répétés. Ils doivent alterner avec des temps d'activités (sport, chant, musique, danse...).

Par ailleurs, la répétition jour après jour des mêmes rythmes (chronobiologie) est un gage de meilleure concentration et disponibilité et donc de meilleures acquisitions.

QUEL RÔLE JOUENT LES ACTIVITÉS NON PRISES EN CHARGE PAR L'ÉCOLE ?

Ces heures sont sous la responsabilité d'autres éducateurs (parents, nourrice, grands-parents, collectivité...). Elles sont souvent primordiales pour bien ou mal préparer (conditionner) l'enfant aux heures d'apprentissage scolaire. Cela nécessite donc une bonne concertation entre enseignants et autres éducateurs.



Le cadre juridique

Le décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, fixe de nouveaux principes pour toutes les écoles publiques : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum. Les communes ont pu décider de mettre en place cette réforme dès la rentrée 2013, ou de la reporter à la rentrée 2014.

Nouveaux rythmes scolaires à Feyzin

Dès la rentrée 2013, près de 1000 écoliers de Feyzin adopteront un nouveau rythme scolaire : des journées de classe allégées et réparties sur quatre jours et demi, complétées par des activités éducatives et enrichies.

Dix ans d'expérience

S'appuyant sur dix ans d'expérience en matière d'offre périscolaire, la municipalité a décidé d'appliquer sans délai la réforme des rythmes scolaires : pour le bénéfice des enfants, tout en respectant l'organisation des parents. D'autant plus qu'elle a le personnel et les structures d'accueil qui lui permettent de le faire. Moins de classe signifie plus d'activités : une chance dont tous les petits Feyzinois pourront profiter.

4 jours et demi

Les élèves des cinq écoles publiques de Feyzin, en maternelle et en élémentaire, seront en classe de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi, et de 13h30 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. « *Les horaires du matin ont été conservés, ainsi que la pause méridienne de deux heures* », explique Arnaud Chiomento, responsable du Pôle enfance à la mairie de Feyzin. « *En effet, pour les écoles qui ont deux services de restauration, la sortie à midi obligeait à fixer le 2^e service à 13h, ce qui est tardif pour des enfants qui sont à l'école depuis 8h30, voire 7h30 pour certains.* »

Périscolaire renforcé

De la petite section au CM2, un accueil périscolaire sera proposé dès 7h30 et jusqu'à 18h. Après la classe, à partir de 15h45, chaque écolier pourra choisir ses activités les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Sans oublier, pour le mercredi, la res-



tauration, ainsi que l'acheminement vers les accueils de loisirs de la commune l'après-midi. Ce trajet sera organisé et pris en charge par la Ville afin de ne pas obliger les parents qui en feront la demande à une rupture dans leurs activités.

Activités gratuites

La nouvelle offre périscolaire sera financée en totalité par la Ville, et sans augmentation d'impôts. « *Les coûts, après compensation de l'Etat, sont d'ores et déjà prévus dans le budget 2013 de la Ville* », précise le responsable du Pôle enfance. ●

“Il est important de garantir une cohérence éducative entre animateurs et enseignants”



3
questions
à...



**Valérie
Daubargues**

*Directrice de
l'école du Plateau*

LES ENSEIGNANTS SONT-ILS CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

En tant qu'enseignants, nous sommes attachés à la réussite scolaire de nos élèves ; c'est en cela que nous sommes concernés dans cette réforme afin d'organiser au mieux l'emploi du temps de nos élèves sur les 4 jours 1/2.

FAUT-IL COORDONNER LES HEURES DE CLASSE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ?

Oui, il est important de garantir une cohérence éducative entre animateurs et enseignants. Et ainsi de coordonner les activités scolaires et les activités péri-scolaires, notamment par la prise en compte des activités pédagogiques complémentaires qui se dérouleront hors du temps de classe et qui ne concerneront pas forcément tous les enfants. Nous allons avoir, pour cela, des séances de travail avec le Maire et ses services.

COMPTEZ-VOUS INTÉGRER CES ACTIVITÉS DANS LE PROJET D'ÉCOLE ?

Il paraît indispensable, pour le volet éducatif, d'intégrer les activités périscolaires dans le projet d'école. Notamment pour ce qui est du respect des règles collectives et du développement d'un comportement responsable et autonome.



Concrètement, ce qui change

Nouvel emploi du temps



Matin

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi, vendredi

- 7h30-8h30 : **Accueil (facultatif)**
- 8h30-11h30 : **Classe**
- 11h30-13h30 : **Accueil périscolaire et repas (facultatif)**

Après-midi

Lundi, mardi,
jeudi, vendredi

- 13h30-15h45 : **Classe**
- 15h45-18h : **Activités périscolaires (facultatives)**



Périscolaire enrichi et gratuit pour tous

L'accueil périscolaire sera enrichi et diversifié. Les activités périscolaires seront gratuites pour tous les écoliers de maternelle ou d'élémentaire, seule une adhésion d'un euro par enfant sera demandée en début d'année.

Focus sur l'après-15h45 :

▪ les ateliers éducatifs :

ils seront étendus à tous les écoliers, de la petite section au CM2. Les enfants pourront quitter ces activités toutes les demi-heures entre 16h30 et 18h. Ces sorties échelonnées vont permettre d'offrir aux parents de la souplesse pour venir chercher leur(s) enfant(s) au moment qui les arrangera le mieux.

▪ l'étude accompagnée :

de nombreux parents souhaitaient que la Ville aille plus loin dans l'aide à l'apprentissage des leçons après la classe. Jusqu'à présent, une salle était ouverte aux enfants, qui organisaient de façon autonome leur travail. Dès septembre, les enfants d'élémentaire pourront faire leur travail scolaire,

aidés par un encadrement adapté.

▪ les parcours de découverte :

ils seront proposés aux enfants des classes élémentaires et de grande section de maternelle. Un parcours de découverte durera quatre mois, il sollicitera la présence de l'enfant une fois par semaine, jusqu'à 18h. Cette nouvelle offre permettra aux élèves de découvrir et d'approfondir une ou plusieurs activités durant leur scolarité : du sport (équitation, tir à l'arc, sports collectifs...) ; de la culture (théâtre, danse, arts culinaires, médias...) ; ou encore de l'éducation à l'environnement (faune et flore, richesses des espaces naturels locaux...).

Cantine et bus le mercredi

L'accueil dès 7h30, la restauration scolaire et l'accueil périscolaire entre 11h30 et 13h30 seront également proposés le mercredi. Pour les familles faisant le choix de confier leur(s) enfant(s) le mercredi après-midi aux accueils de loisirs de la commune, le déplacement vers ces lieux sera assuré, et pris en charge par la Ville. ●

ACTUALITÉS

Des animateurs compétents, formés et diplômés

L'organisation des activités sera confiée à des enseignants volontaires ou à des animateurs municipaux ou associatifs, selon leurs domaines de compétences.



Comme c'est le cas actuellement, trois types d'intervenants sont prévus pour organiser les activités périscolaires :

- des enseignants volontaires, bien placés pour encadrer l'étude accompagnée, et qui pourront aussi proposer un accompagnement ludique en fonction de leurs champs de compétences

- des animateurs de la ville : ce personnel municipal qualifié est formé depuis 5 ans à la dynamique de projet, et pourra mettre en place des activités dans les domaines du sport, de la culture, des travaux manuels...

- des animateurs d'associations feyzinoises ou de l'agglomération. Ils interviendront aussi bien dans l'action culturelle ou le sport que dans les activités scientifiques ou environnementales.



Pour couvrir les besoins nouveaux créés par la réforme, la Ville lance d'ores et déjà un appel aux enseignants et animateurs qui voudront encadrer de nouvelles activités. ●

Questions autour du mercredi

Avec une matinée de classe supplémentaire le mercredi, les parents dont les enfants passaient cette journée en centre de loisirs s'interrogent. Voici quelques précisions de nature à les rassurer.

- **La cantine sera-t-elle assurée le mercredi ?**

Oui, la Ville s'engage à fournir aux enfants un service de restauration, soit dans leur école, soit dans un autre lieu, en fonction des effectifs.



- **Tous les enfants pourront-ils être accueillis l'après-midi en centre de loisirs ?**

Oui. Actuellement, 200 à 250 enfants fréquentent les structures de loisirs le mercredi. Ceux-ci sont assez grands pour en accueillir jusqu'à 600.

- **Les familles devront-elles prendre en charge le coût des trajets ?**

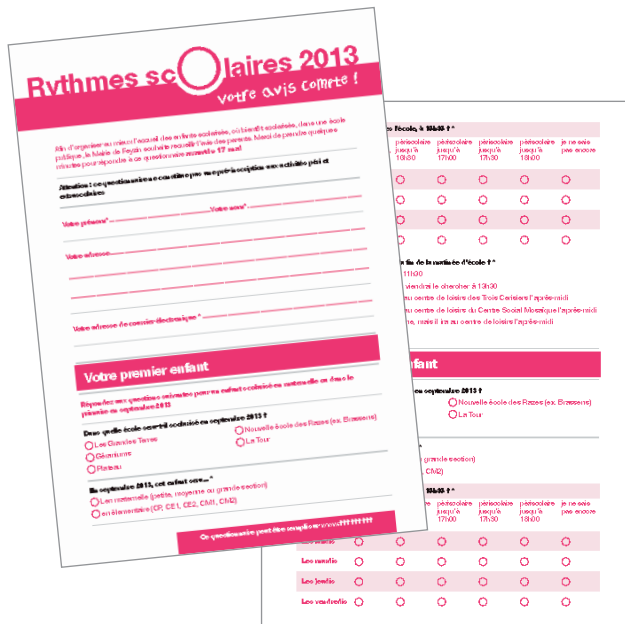
Non, ces trajets seront gratuits pour les familles.

- **Un transport est-il prévu jusqu'au centre de loisirs ?**

Oui, ce transport sera assuré par la Ville.



ACTUALITÉS



Votre avis compte !

Pour organiser correctement la restauration et le transport des élèves, la ville a besoin de pouvoir estimer dès à présent le nombre d'élèves qui auront recours à ces services durant l'année 2013-2014.

Soyez nombreux à remplir le questionnaire joint à ce numéro spécial pour nous tenir informés de vos projets. Vous pouvez également le remplir en ligne sur ville-feyzin.fr, rubrique "Enfance jeunesse".

Vos réponses sont bien sûr indicatives, elles ne constituent pas un engagement de votre part ni une préinscription.

Parlons-en !

Des réunions de présentation et d'échanges auxquelles participeront le Maire, l'Adjoint à l'enfance et les services municipaux sont prévues dans chaque école en juin. Elles sont ouvertes à tous les parents d'élèves. A vos agendas !

Ecole Brassens :

jeudi 13 juin à 18h

Ecole Les Géraniums :

vendredi 14 juin à 18h

Ecole la Tour :

lundi 17 juin à 18h

Ecole Les Grandes Terres :

vendredi 21 juin à 18h

Ecole Le plateau :

lundi 24 juin à 18h

Une question ? Une suggestion ?

Contactez le pôle Enfance :

04 72 21 46 51 ou enfance@ville-feyzin.fr



L'écho des enfants

Directeur de la publication :

Yves Blein

Rédaction : Ville de Feyzin

/ Trajectoires-Reflex /

Pleins Titres

Photographies : Ville de Feyzin / DR.

Réalisation :

Sitbon & Associés

Papier fabriqué selon les normes de respect de l'environnement et de développement durable les plus élevées (ISO 14001, EMAS).

